L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 24 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON DEMANDE.—Une bonne cuisinière pour une petite famille. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No. 356 rue Marais, encoignure Columbus. 24fév—1

ON demande une nourrice. S'adresser, de suite, au No 67 rue de Chartres, toutes les après-midi, de 2 à 4 heures. 24 fév—1sem

A VENDRE

A VENDRE—10,000 ouvrages de droit, médecine et autres, neufs et d'occasion, en différentes langues, aux librairies Goldthwaite, 27 et 29 Passage de la Bourse, bon marché. Achat de livres. 22 fév—1sem

A VENDRE—Des vaches de race dites Jerseys, Durhams, Holstein et des vaches créoles, toutes laitières avec veaux. S'adresser à K. Mehan, 74 rue Tchoupitoulas. 20 fév—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19 406.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Morris O'Leary, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24fév—24—1,4jours.

Succession de Wm N. Finney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 20,258.—Division E.—Attendu que Miss veuve Wm N. Finney a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm N. Finney, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24fév—24—1 5 mars

Succession de Alphonse Perdreauville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,755—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Alphonse Perdreauville tutrice naturelle et ex officio administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
23 fév—22 26—3 mars

Succession de Joseph Hels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,233—Division D.—Attendu que Joseph M. Hels, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Hels, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
19 fév—19,23,27

Succession de Henry Louis Borden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,239—Division A.—Attendu que Mme Veuve Henry Louis Borden a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Louis Borden, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 27

Succession de Louise Dumortier, veuve James Flint.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—Division D.—Attendu que Mme Louise Dumortier, veuve James Flint a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Flint, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 fév—17,21,26

Succession de Rachel Rebecca Goldsmith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 20,170—Division E.—Attendu que Gabriel Hilbert administrateur de cette succession, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans dans la succession de feue Rachel Rebecca Goldsmith, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 fév—17 21 26

Succession de Catherine Louise Salzer, Veuve de Lorenzo Dowdy Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 452 - Division E.—Attendu que William Salzer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Louise Salzer, veuve de Lorenzo Dowdy Page, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17fév—17 21 26

Succession de Mary Walsh, femme de John C. Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 18-587—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. J. Walsh administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
18fév—18 23 27

Succession de Thomas Lyttleton Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 8,242—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par Frank N. Ripley exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 fév—16 20 25

PAR LE CONSTABLE.

Thos McIlntyre vs Mme Geraldine D. Armstrong.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 16,176, Livre 1878.—Attendu que Mme Geraldine D. Armstrong a été assignée par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai à l'enchère publique, au local No 266 rue Sixième entre les rues Fry, Tonnée et St Charles le MARDI 1er mars 1887, à midi.

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau. Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
20 fév.—20 24 mars 1er.

Mme L. G. Reynolds vs G. A. Guillaume.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 9199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, LUNDI 21 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet 343, borné par les rues Howard Lafayette, Liberté et Poydras, et désigné par le No 1 sur un plan dressé par W. L. Atkinson, le 15 mars, 1841, et désigné comme plan No 58, dans le livre de plans de feu J. B. Marks, notaire, le dit lot mesure 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de 107 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur conformément à un acte passé pardevant A. J. Ker, notaire, le 7 juillet 1886.
Conditions, comptant.
J. O. LANDRY,
Constable de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 fév—19 mars 5,20

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. P. Macon & Co et Pierre Macon et Charles Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macon & Co., vs. leurs créanciers.—No 20,142—Division D. Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macon & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personne et leurs biens soient suspendues, et il est de plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 6 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8fév—3fev 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph Pinta vs. ses créanciers—No 19,596—Division A.—Ordre de Cour—Une réunion des créanciers de Joseph Pinta, étant insolvable en cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Edgar Grima Esq, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur la vente des propriétés livrées dans cette affaire et en fixer les termes, conditions et manière.
Nouvelle-Orléans, 17 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19fév—3f en 10 jrs

Quinzième Etat de Situation
DE LA
Compagnie d'Assurances du Peuple
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$104 349 76
Sur risques de rivière	2 092 52
Sur risques de mer	2 442 74
	$109,685 02
Ajoutez primes non acquises de 1885	32,267 06
	$141,952 08
A déduire: Primes remboursées	$29 171 54
Réassurances	6,015 57
	35,187 11
	$106,764 97
Pertes, etc., payées durant la même période—	
Sur incendie	$92,459 96
Sur les rivières	1,092 70
Sur les mers	1,314 37
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Pompiers, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt	15,869 21
	$110,736 24
	$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$2,696 79
Primes en voie de recouvrement	17,368 15
Immeubles	36,782 49
Actions de banques et autres	36,684 79
Meubles et installation de bureau	2,370 25
Billets garantis par nantissements	3,819 68
Billets garantis par hypothèques	8,606 06
Billets à recevoir	3,060 97
	$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
HENRY RAGOT, Président.
E. POPOVICH, Vice-Président.
F. M. SCHMIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour de février 1887.
J. BENDERNAGEL, Notaire.

AVIS AUX CREANCIERS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs ses créanciers. No 20,268. Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit acceptée pour ses créanciers; que W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable, absente; qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Onie Villeré, notaire public en cette ville, le jeudi, 27 mars 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit insolvant, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.
Nouvelle-Orléans, Lun., 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 fév—3f en30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Le certifie par ceci que le 2me jour de février 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres non suivants:
Mme Frances J. Benasdon, femme, etc., vs. son mari—No 19,632—Division E.
Sur requête de F. R. Thomas, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 24 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Frances J. Benasdon, femme, et contre le défendeur Ferdinand Marks, son mari, décrétant une séparation des propriétés entre la dite plaignante et ce mari, et une dissolution de la communauté de gains et acquêts existant entre eux.
Et il est de plus ordonné que la dite plaignante recouvre et obtienne du dit défendeur la somme de deux mille cinq cents piastres avec intérêt légal du 9 mars 1885 jusqu'à l'hypothèque et le privilège accordés par la loi aux femmes mariées.
Jugement rendu le 2 février 1887.
Jugement signé le 8 février 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et suscrit le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans ce 10me jour de février de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
18fév—3 fev 30 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John Cordes vs. ses créanciers—No 20,098—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey, individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; qu'il soit ordonné qu'une réunion de ces dits créanciers soit convoquée pardevant Alfred Jourdan Notaire le 9me jour de mars 1887, sur l'application antérieurement faite dans cette affaire pour un répit, et de prendre en considération l'abandon fait dans cette affaire et de nommer un syndic, et de prendre toutes autres mesures qui leur paraîtront conformes à la loi, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que Percy Roland, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents des dits insolvables.
Nouvelle-Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Députe greffier
8 fev—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Le certifie ici que le 22me jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Haunegan vs. Jeremiah Joseph Healy—No 19,811—Division A.
Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves, la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défendeur enregistré le 11 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence, il y ait jugement en faveur de Bridget Hannegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari décrétant une séparation de propriété entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 5 pour cent à partir du 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits parapraux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixée sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
W. J. MCDONNELL,
Député-Greffier.
29 janv—3fev 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph Pinta vs. ses créanciers—No 19,596—Division A.—Ordre de Cour.—Que une réunion des créanciers de Joseph Pinta, étant insolvable en cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Edgar Grima Esq, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur la vente des propriétés livrées dans cette affaire et en fixer les termes, conditions et manière.
Nouvelle-Orléans, 17 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19fév—3f en 10 jrs

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN
Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.
GRANDE CHANCE
UNE FORTUNE
Un Grand Tirage Mensuel
—PUR—
CLASSE C.
—DE—
LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 MARS 1887.
2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.
Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
—
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur modique, formant le coin nord-ouest des rues Baronne et Girod.

Dr. E. B. Marmillion vs. Dr. Charles Louis Boudanas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,870.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Baronne et Girod, faisant borne par les dites rues et les rues Dryades et La Fayette, lequel terrain est désigné par la lettre A, dans un plan dressé par G. H. Dalsheimer, sous voyer, et annexé à un acte d'hypothèque passé pardevant C. V. Fonton, notaire, le 22 décembre 1866; lequel terrain mesure, en nombre américaine, vingt-et-un pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Baronne, sur soixante trois pieds de profondeur entre lignes de profondeur et face à la rue Girod, laquelle profondeur tient la largeur d'une allée en commun au fond du dit lot, laquelle allée fait bornage des héritiers, et mesure trois pieds dix pouces et trois lignes de largeur sur cent vingt-sept pieds dix pouces de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 fév—24 mars 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poète et Grande-Route, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Hermann notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grande-Route sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La mère de la défenderesse a qui appartenait la défenderesse par achat de Mme Julie A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, le 15 mai 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3,10,17,24.—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Otori vs Louis A. Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dryades, Bayou Sauvage, Calliope et Conflit, le Lot No 25 sur un plan dressé par Joseph Pilie, voyer, annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 26 mars de l'année 1859, et mesurant, sur pied français, conformément au dit acte, cinquante trois pieds dix pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent quatre-vingt-un pieds et trois pouces et demi sur la ligne qui le sépare du faubourg Sauvé, soixante quatre pieds et un pouce de largeur dans le fond, séparé par les lots 14 et 15, et cent pieds sur l'autre ligne.

Conformément à un plan récemment fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure, au pied américain, 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté près la rue Calliope et 191 pieds 10 pouces sur le côté près la rue Delord, et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins; le dit plan est daté du 28 décembre 1883, et actuellement déposé à l'emplacement de la vente. Les améliorations sont un cottage à deux corps de logis ocean comme le No 291 rue Dryades.

Conditions—Comptant en billets des Etats-Unis. Dit pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant James Zacharie Spencer, notaire, aux frais de l'acquéreur, le client les taxes dues en 1887.
16 fév—16,23—mars 3,12,19

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme MARY MITCHELL.

Propriété de valeur améliorée
Dans les
Premier et Quatrième districts.
La RESIDENCE en BRIQUES avec JARDIN,
Coin des rues Jackson et Camp.
Aussi rue Julia, et contigue au moulin à ris de ERBST,
Et rue Notre-Dame, derrière les propriétés ci-dessus, à savoir:

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No. 18,707.

Vente pour une division d'intérêts.
A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—LE SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un jugement rendu en ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 18 février 1887, et inscrit sous le No 19,029, dans l'affaire de la succession de William Simpson, décédé, il sera vendu à l'encan:

Les 48 actions du fonds capital du N. O. Patent Cotton Gin Brush Co. de $100 chacune, payées en totalité.

Un billet à ordre de A. B. Morgan Jr. daté le 29 février 1884 pour $20 00
Un billet à ordre de A. B. Mathews daté le 1er août 1884 pour $130 00
Le tout d'après un inventaire enregistré et conditions comptant sur les lieux.
20 fév—20 24 27—3 mars à date

Propriété de valeur vacante,
COIN DES RUES CANAL ET CLAIBORNE

H. M. Hyams et als. vs. H. M. Hayes, intervr, et als.

Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans.

A UN LONG CRÉDIT—A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 février 1887, daté le 10 février 1887, par l'Hon. Juge F. A. Monroe, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, inscrit sous le No 19,143, dans l'affaire de Henry M. Hayes et als. vs. Henry M. Hyams et als. je vendrai à l'encan:

DEUX VIEUX DISTRICTS
Coin des rues Canal et Claiborne,
CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Claiborne et Bienville et formant le coin nord-ouest du dit Ilet, désignés par les Nos 1, 2, 3, 27 et 28 qui sont contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit:

Le lot No 1 borne le coin des rues Canal et Claiborne et mesure 26 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal sur 101 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne sur un lot No 28 du côté le plus rapproché du lot No 2.

Les lots Nos 27 et 28, mesurent chacun 26 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 101 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne sur un profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, tous entre lignes égales et parallèles, mesure française.

Les améliorations consistent en briques à deux étages et demi avec toit en ardoise, comme sous le No. 94 rue Notre-Dame, avec une profondeur de 85 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Notre-Dame, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi avec toit en ardoise, comme sous le No 94 rue Notre-Dame, ayant une profondeur de 85 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Dryades, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, tous entre lignes parallèles, mesure française.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins, et sont d'après des plans dressés par MM. Williams & Patton, architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.

CONDITIONS DE TERMES—Une mise de plus comptant à l'option des acquéreurs, qui y trouvent la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles; les billets à crédit portant intérêt seront hypothéqués sur chaque immeuble comme la "Vacherie" et désigné par le numéro susdit, tous, sur un plan dressé par L. H. Pilie, voyer, le 26 décembre 1859, et déposé au bureau de C. E. Fortier, ex notaire en cette ville, comme plan No 41 du livre de plans de feu L. H. Pilie, lesquels seront cent quatre-vingt pieds de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent quatre-vingt-dix pieds et quatre mille cent quatre-vingt-douze pieds sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte pardevant A. Ducatel notaire, le 11 novembre 1880, le titre enregistré au bureau des hypothèques, livre 119, folio 516.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22,29—fév 5,12,19,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs Aline Lewis épouse Berthe Lewis, femme de Nevine Reviere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné sur un plan dressé par H. Pilié le 21 juin de l'an 1845 et déposé à l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la ligne de l'alignement sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jouan, F. H. Jouan et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Dufour notaire en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transfert, livre 111, folio 97.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28 fév 4 11 18 24.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.
No 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux règlements de charte la Compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886.

Primes d'incendie	$797,197 19
Primes sur rivières	19,146 37
Primes de rivières	10,146 17
	$307,989 93
Primes acquises de 1885	71,182 98
Total des primes	$379,172 85
A déduire: Primes non acquises de 1886	$75,785 78
Primes remboursées	80,148 78
Réassurances	7,827 61
	$164,498 17
Primes acquises nettes	$214,674 68
A ajouter— Intérêt, loyers, sauvetage	24,130 47
Revenu net	$239,165 15
A déduire— Pertes sur les incendies de 1885	$48,374 83
Pertes sur les incendies de 1886	142,815 39
	$191,248 22
Pertes sur les rivières de 1885	282 45
Pertes sur les rivières de 1886	17,959 76
Pertes sur les rivières de 1885	5,706 11
Pertes sur les rivières de 1886	906 96
	18,842 21
	6,612 98
Pertes payées	$216,203 39
Commissions	16,181 39
Taxes d'Etat, de ville et licenses	5,892 24
Dons charitables	649 10
Dépenses imposées par la loi, honoraires de contentieux	1,069 80
Board of Underwriters corps de Babcock et coûts de contentieux	4,405 07
Dépenses générales et salaires	29,798 64
Dividende, janvier 1886	$12,500 00
Profits et pertes	25,905 41
	$38,405 41
	$321,905 03
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus	$82,739 88
Pertes ajoutées	32,881 20
	$115,601 08
La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886:	
Comptant en banques	26,106 05
Bons des Etats-Unis 4 pour cent	
Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse et Cotton Press de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, la compagnie du pont pierre de St Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime	233,998 00
Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, de Vallette Dry Dock Co., de N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie	30,560 00
Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes	85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau	70,774 50
Primes en voie de collection	35,375 92
Dû par des compagnies d'assurances	2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe	487 52
Mandats d'Etat et de ville	1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires	3,908 85
A un crédit du "compte courant"	
Un jugement en faveur de la compagnie	$4,940 00
Moins débiteurs	460 92
	$6,400 92
	$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TYLER, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
(Signé) JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE,	JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOSSY,	P. POUTZ,
GUST. PEYOT,	C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER,	D. FATIO,
C. E. SCHMIDT,	H. GALLY,
J. TYLER.	W. C. C. CLAIBORNE, Jr.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur modique, formant le coin nord-ouest des rues Baronne et Girod.

Dr. E. B. Marmillion vs. Dr. Charles Louis Boudanas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d